



MAIRIE DE BÉDOIN

ARRÊTÉ N° MA-ARE-2022-525
en date du 20 décembre 2022

Arrêté portant constitution du Comité Social Territorial placé auprès de la commune de Bédoin suite aux élections professionnelles du 8 décembre 2022

Le Maire de la Commune de Bédoin,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n°2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,

Vu la délibération n°2022-064 en date du 24 mai 2022 fixant la composition du Comité Social Territorial à 5 représentants titulaires du personnel et à 5 représentants suppléants du personnel,

Vu le procès-verbal des opérations électorales (tirage au sort) pour l'élection des représentants du personnel au comité social territorial en date du 8 décembre 2022,

ARRETE

Article 1 : La composition du comité social territorial auprès de la commune de BEDOIN s'effectue sur la base de 5 représentants titulaires

Article 2 : A compter du 9 décembre 2022, la composition du comité social territorial siégeant auprès de la commune de BEDOIN est la suivante :

Représentants de la collectivité	
Titulaires	Suppléants
CONSTANT Alain, maire	BERNARD Gilles, Adjoint au maire
BEGNIS Pascale, Adjointe au maire	PERRIN Michèle, Conseillère municipale
VISECQ Dominique, Adjointe au maire	ROSSETTI Patrick, Adjointe au maire
PERRIN Carole, Conseillère municipale	CIPOLLA Stéphanie, Conseillère municipale
EMOND Patrick, Adjointe au maire	DETHES Romain, Conseiller municipal

Représentants du personnel	
Titulaires	Suppléants
SOUVAY Virginie	BOLLE-DALLIAH Kristian
CAVAN Manon	PELLAT Frédéric
BELLON Angélique	BIRARDA Cassie
BENOIT Christelle	SERVAIS Karine
EYMERIE Nathalie	DUPUY Laurent



Par ailleurs, en cas de vacance, cinq autres agents ont été tirés au sort, en qualité de suppléants :

- LECOCQ Nadine
- FADIL Floriane
- COMBE Thierry
- BLANC Philippe
- EL OUARDI Hossnia

Article 3 : Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté sera publié dans le registre des arrêtés du maire et sur le site internet de la commune.

Certifiée exécutoire après transmission à la
Préfecture de Vaucluse le : 20/12/2022
et mise en ligne sur le site internet de la
commune de Bédoin le : 21/12/2022

le Maire, M. Alain CONSTANT



Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes (16 avenue Feuchères - CS 88010 - 30 941 Nîmes CEDEX 09 - Tél.: 04 66 27 37 00 - Fax: 04 66 36 27 86 - greffe.ta-nimes@juradm.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.